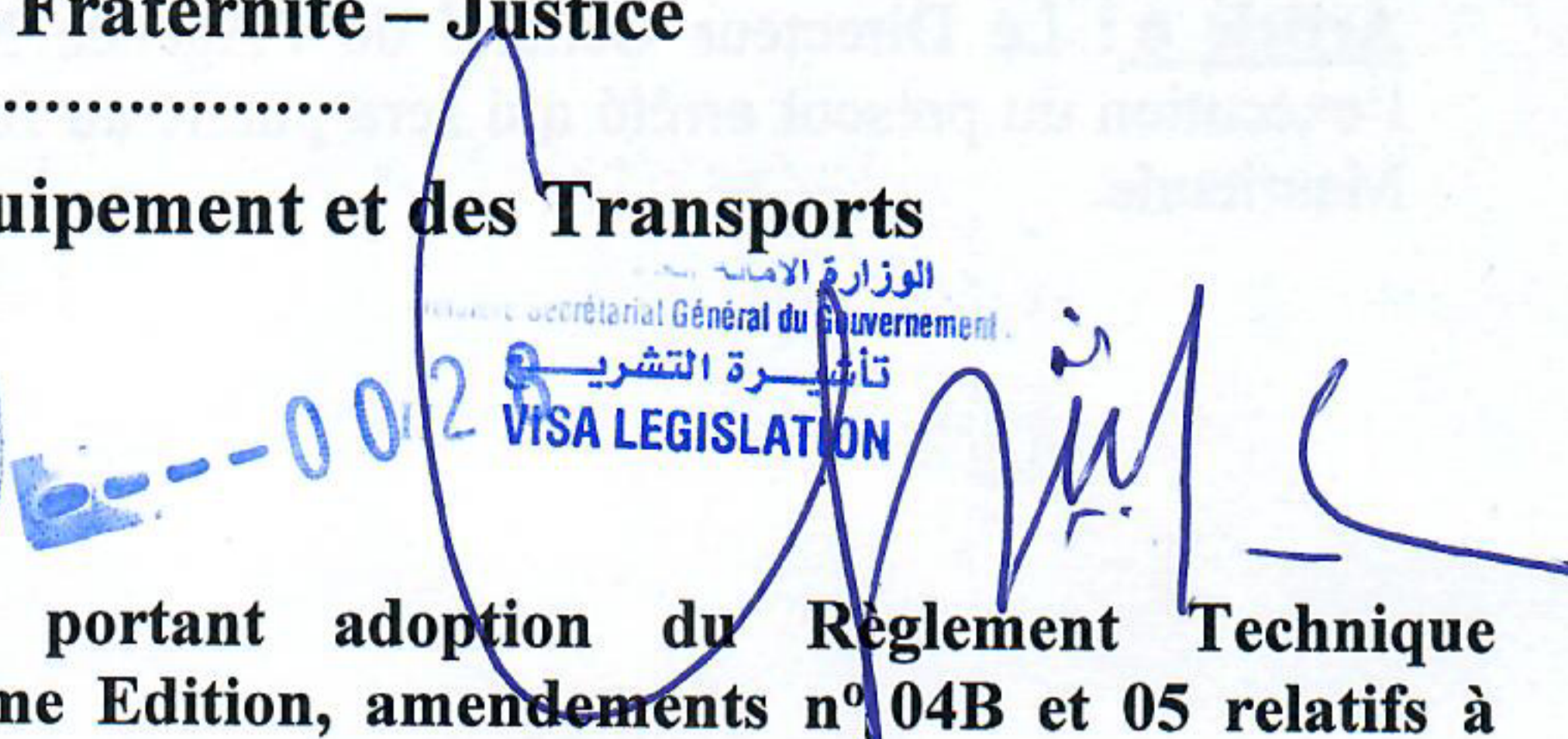


REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGLTEJO



Arrêté n°...../MET portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA 03, Deuxième Edition, amendements n° 04B et 05 relatifs à l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale

Le Ministre de l'Équipement et des Transports ;

VU : la loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018, portant application des dispositions de la loi n°2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : le décret n°155-2020 du 09 août 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : le décret n° 063 - 2021 du 03 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : l'arrêté n° 1105 du 11 décembre 2020, portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA 03, Deuxième Edition, amendement n° 04 A relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté adopte et rend applicable les dispositions réglementaires contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA 03 Deuxième Edition, amendements n° 04B et 05 relatifs à l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent Règlement Technique Aéronautique –n° RTA 03 - Deuxième Edition seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique -RTA 03– Deuxième Edition constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Cet arrêté est applicable à partir du 04 novembre 2021.

Article 6 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

12 JAN 2022

Fait à Nouakchott, le

Mohamedou M'Haimid



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- AFROPORT 2
- JO 2
- Archives 2